



OFFRE PEPINIERE D'ENTREPRISES

UN IMMOBILIER ADAPTE

- × 8 bureaux de 16 m²
- × 1 espace Bureaux Partagés de 32 m²
- × 5 ateliers de 140 m²
- × Des loyers évolutifs :
Redevances minorées de :
 - ⇒ 80% le 1^{er} semestre,
 - ⇒ 60% le 2nd semestre
 - ⇒ 25% le 3^{ème} semestre,
 - ⇒ et majorées de 15% les 5 derniers mois.

DES SERVICES COMMUNS

- × Accueil et standard communs,
- × Secrétariat partagé
- × Salle de réunion, Accès Internet
- × Photocopieuse/Fax/Imprimante
- × Machine à affranchir

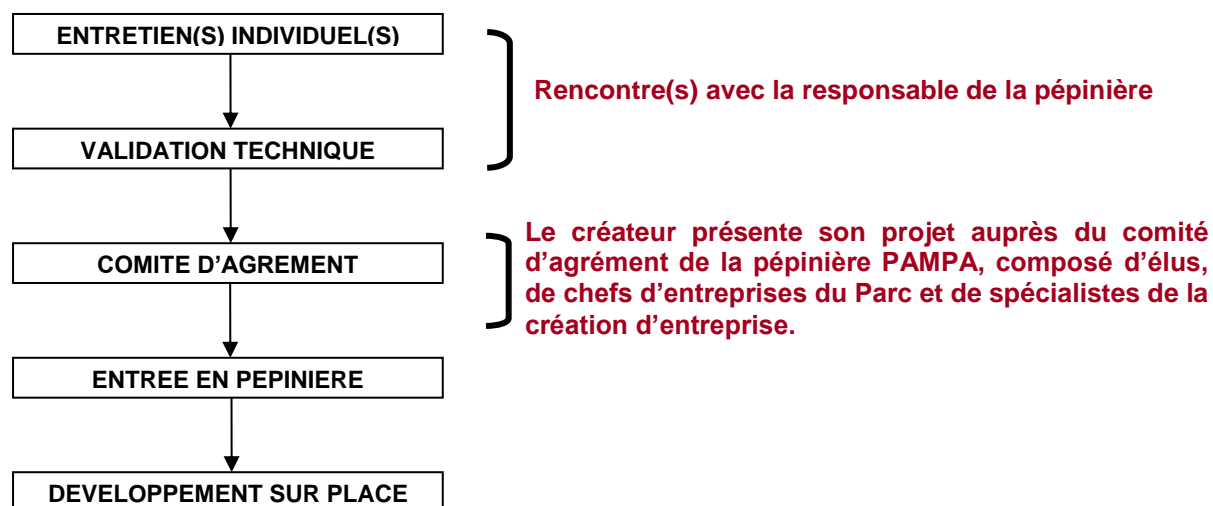
UNE STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT

Accompagnement ante création
Accompagnement sur le montage du projet
Évaluation et sélection des projets

Accompagnement personnalisé
Suivi individuel
Animations collectives
Préparation à la sortie de pépinière

Offre d'accélération
Mentors du parc industriel
Mise en réseau (experts, financeurs...)
Recrutement

MODE DE SELECTION DES PROJETS



CRITERES DE SELECTION

- × Nature de l'activité
- × Date de création : jusqu'à 3 ans d'existence
- × Viabilité économique du projet
- × Besoin en accompagnement
- × Intégration dans la pépinière
- × Potentiel de développement



TARIFS 2018

LOYERS / REDEVANCES

- × Atelier taux plein : 653,80 euros par mois (surface de 140 m²)
- × Bureau taux plein : 140,00 euros par mois (surface de 16 m²)
 - **Remise de 80% le 1^{er} semestre :**
 - 130,67 euros par mois en atelier
 - 28,00 euros par mois en bureau
 - **Remise de 60% le 2nd semestre**
 - 261,34 euros par mois pour un atelier
 - 56,00 euros par mois en bureau
 - **Remise de 25% le 3^{ème} semestre**
 - 490,00 euros par mois en atelier
 - 105,00 euros par mois en bureau
 - **Majoration de 15% les 5 derniers mois**
 - 751,34 euros par mois en atelier
 - 161,00 euros par mois en bureau

FORFAIT MENSUEL POUR CHARGES OBLIGATOIRES :

- × **Bureau : 120,00 euros**
- × **Atelier : 80,00 euros**

Inclus dans le forfait charges :

- × Accueil, secrétariat
- × Mise à disposition de la salle de réunion
- × Entretien des parties communes
- × Télésurveillance / Gardiennage
- × Électricité des parties communes et des bureaux
- × Eau des parties communes
- × Abonnement Fibre Optique
- × Location du photocopieur multifonctions et machine à affranchir
- × Charges générales du bâtiment

A la charge du créateur :

- × Mobilier, assurance local
- × Affranchissement, copies, impressions
- × Électricité et gaz pour les ateliers (compteurs individuels)